

## Ouverture des inscriptions au prix Empreintes de la santé créative 2021

Paris, le 6 avril 2021 - La délégation Santé de l'AACC (Association des Agences-Conseils en Communication) ouvre les inscriptions à la 24<sup>ème</sup> édition du prix Empreintes de la Santé Créative.

### Quels enjeux ?

Le prix Empreintes récompense la **créativité** de toutes les campagnes ou actions de communication santé, créées et parues en France entre le 15/01/2020 et le 01/06/2021.

### Quels projets ?

Sont éligibles **tous les dispositifs de communication** au service de marques de prescription, d'automédication, vétérinaires, des dispositifs/matériels médicaux, des grandes causes, d'entreprises, ou encore de produits de consommation courante – nutritionnels ou non – et dont la santé est le thème central.

### Pour qui ?

Le prix Empreintes s'adresse à toutes les agences de communication en accord avec leurs annonceurs et à tous les annonceurs en accord avec leurs agences.

### Quelles catégories ?

Le prix Empreintes de la Santé Créative comptabilise **8 catégories** qui couvrent l'ensemble du spectre de la communication santé, dont 2 nouvelles catégories ont été créées pour récompenser l'intelligence créative des campagnes de santé (visuel créatif et film créatif).

### Quel Jury ?

Quoi de plus légitime qu'un esprit créatif pour juger de la qualité d'une campagne ? Le jury 2021 est composé de professionnels de la communication de santé ayant des **profils créatifs**, issus des agences et des annonceurs de santé, tous anciens lauréats du prix Empreintes.

Le Prix Empreintes est organisé par l'AACC Santé, en partenariat avec Doctissimo, Pharmaceutiques et le Guide Pharma Santé. La cérémonie de remise des prix aura lieu le jeudi 14 octobre.

Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 1er juin 2021**

<https://www.empreintes.aacc.fr>



### Prix Empreintes :

AACC - Laurence Dotte - [ldotte@aacc.fr](mailto:ldotte@aacc.fr) - Tél. 01 47 42 27 41

### Contact presse :

AACC - Charles Tauzi - [ctauzi@aacc.fr](mailto:ctauzi@aacc.fr) - Tél. 01 47 42 27 06

### A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement durable. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC.  
[www.aacc.fr](http://www.aacc.fr)